L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 5 OCTOBRE 1867. — Entre les rues Bienville et Conti.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.
Par an, $16; par semestre, $8; par trimestre, $4; Prix d'un exemplaire, 10 cents.

ÉDITION BI-HEBDOMADAIRE
Paraissant le Mardi et le Samedi.
Par an, $6. par semestre, $3.

TARIF D'ANNONCES.

Les annonces transitoires, placées à tour de rôle dans les diverses parties du journal, paieront $1 50 le carré pour la première insertion, et 75 CENTS le carré pour chaque insertion subséquente.

Les annonces transitoires de la page éditoriale paieront $1 50 le carré pour chaque insertion.

Les annonces publiées par intervalles, paieront comme annonces nouvelles pour chaque insertion.

Les annonces au mois, dans la page éditoriale, paieront $2 net le carré par mois.

Les personnes faisant régulièrement et souvent des annonces auront, sur les prix indiqués ci-dessus pour les annonces transitoires, tel escompte qu'il sera convenu avec elles; mais dans aucun cas, cet escompte ne dépassera 25 pour cent.

Toutes les réclames d'annonces d'affaires paieront 20 cents net la ligne pour chaque insertion.

Toute annonce transitoire doit être payée d'avance.

Les annonces dont le nombre d'insertions ne sera pas indiqué seront publiées six fois.

Les comptes des personnes faisant régulièrement des annonces leur seront envoyés à la fin de chaque mois.

NOUVELLE-ORLEANS. SAMEDI MATIN, 5 OCTOBRE.

Pour la liste des navires et steamboats arrivés dans notre port, ainsi que les expéditions en douane, voir à la page anglaise.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par le Shérif à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—310 actions de la Compagnie dite "New Orleans and Manufacturing & Building Comp.—De plus, des actions des Compagnies d'Assurances Mutuelles du Crescent, des Marchands et des Citoyens.

Par C. E. Girardey & Co à la Bourse des Négociants et des Encanteurs—Un lot de terre situé dans l'îlet borné par les rues Levée ou Tchoupitoulas, Pleasant, Harmony et St-Thomas, 4me District.

Par E. Roger & Co, à leurs salles d'encan—Bottes, souliers, brodequins, linge fait, chemises, chapeaux et sacs de voyage.

Par Montgomery, Bros & Co, à leur salle d'encan—Vente régulière de meubles et ustensiles de cuisine; et aux écuries de P. Linet, élégants chevaux appareillés et de monture, mulets, vaches laitières, buggies, &c.

Par S. Guinault, à 11 heures, encoignure Craps et Tricou, chez Puisvégur—La vacherie de Jean Bouet.

Par Vincent & Co, au No 16 de la rue de Chartres—Habillements, lingerie pour hommes.

Par D. E. Morphy, au No 47 de la rue des Magasins—Draps et houblons.

Par Hoiz, Bluhm & Co, au No 21 de la rue de Chartres—Marchandises sèches, habillements et chapeaux.

Par J. P. Boisseau, aux Nos 49 et 51 de la rue Gravier—Jambons, épaules, beurre, savon &c., &c.

Achetez vos confiseries et chocolats chez M. Ernest Turpin, 93 Vieille Levée.

Les Nouvelles d'Europe.

Les dépêches qui sont transmises à la presse associée de New York par le câble transatlantique, sont si souvent empreintes de ce caractère d'exagération qui distingue les correspondants américains que nous devons n'accepter que sous toutes réserves les nouvelles données depuis deux jours sur les mouvements insurrectionnels en Italie. Cependant, il y a dans les événements qui viennent de s'accomplir, même en les réduisant à leurs justes proportions, une gravité qui n'échappera à personne. L'horizon déjà obscurci en Europe par les rumeurs persistantes d'une mésintelligence sérieuse entre la France et la Prusse, vient de se rembrunir encore par la malheureuse levée de boucliers de Garibaldi.

Depuis sa victoire à Sadowa, la Prusse n'a cessé de travailler à la réalisation de ses ambitieuses visées. L'absorption de plusieurs royaumes et d'une quantité de duchés et de principautés n'a pas satisfait le roi Guillaume et son ministre M. de Bismark. La couronne d'empereur d'Allemagne, voilà le rêve du premier; l'unité de la nation allemande, voilà la chimère du second. Le pangermanisme est à l'ordre du jour dans tous les Etats de l'ancienne confédération. On agit sur les princes par les menaces ou les promesses, sur les masses par une propagande qui flatte les vieilles idées nationales.

Obligée de reculer dans la question du Luxembourg afin d'éviter un conflit prématuré, la Prusse a tourné ses efforts du côté de l'Allemagne du Sud. Mais là, comme sur les bords du Rhin, elle trouve une opposition active de la part de la France, qui ne veut pas laisser grandir démesurément un voisin qui pourrait devenir dangereux pour sa sécurité.

L'agrandissement de la Bavière qui formerait une troisième puissance allemande en état de maintenir la balance entre la Prusse et l'Autriche, tel paraît être le dernier plan auquel les adversaires de la Prusse se sont arrêtés pour contrecarrer les projets d'annexion dans l'Allemagne du Sud. Le télégraphe intérocéanique nous parlait ces jours-ci d'une note que le gouvernement français aurait adressée aux Etats méridionaux pour les prémunir contre toute idée d'annexion à la Prusse. Il est difficile de savoir au juste ce qui se passe dans les régions diplomatiques lorsque les gouvernements impliqués ont tant d'intérêt à cacher leurs manœuvres. Mais il est certain qu'en dépit de toutes les déclarations contraires, de la circulaire sur l'entrevue de Salzbourg, des discours de Lille, d'Arras et d'Amiens, on persiste en Europe à considérer la situation comme très tendue. Si les causes du conflit ne sont pas imminentes, elles sont d'une éventualité trop apparente pour que l'esprit public puisse être rassuré. Des deux côtés du Rhin, on s'accorde à considérer comme inévitable dans un temps plus ou moins rapproché, une passe d'armes entre le fusil à aiguille et le fusil Chassepot.

Dans de pareilles conjonctures, l'insurrection en Italie ne peut pas être considérée comme un fait isolé. L'opinion publique est naturellement portée à y voir le résultat d'une combinaison de la politique prussienne pour opérer une diversion utile à ses intérêts.

On a, d'ailleurs, annoncé que Garibaldi avait reçu de M. de Bismark une somme considérable et des armes et des munitions pour organiser sa levée de boucliers contre Rome. Les émeutes qui ont éclaté sur un grand nombre de points à la nouvelle de l'arrestation du chef populaire de la révolution, indiquent qu'il y avait un mouvement bien concerté à l'avance, et que les ressources ne devaient pas manquer à l'organisation. Dans les villes du Royaume d'Italie, les soulèvements populaires ont été facilement réprimés par les gardes nationales, mais à Orvieto et à Viterbe, dans les Etats de l'Eglise, les révoltés ont eu le dessus sur les troupes pontificales. Suivant les dépêches fort incomplètes que nous avons reçues, le gouvernement italien aurait refusé les secours que lui aurait demandés le gouvernement pontifical, ce qui ferait supposer qu'il veut borner son rôle à empêcher l'invasion des Etats Romains par des bandes organisées sur le territoire italien, mais qu'il n'entend nullement protéger le pouvoir temporel du Pape contre les soulèvements des sujets de ce dernier.

L'envoi de troupes françaises à Rome annoncé dans une des premières dépêches, n'a pas été confirmé. Mais si le fait est vrai, il peut servir à expliquer la nouvelle donnée hier d'une brouille imminente entre la France et l'Italie. Ce doit être là le but poursuivi par la Prusse qui désire naturellement l'isolement de la France.

Si l'insurrection dans les Etats Romains prend des proportions plus graves, la France se trouvera, en effet placée dans une situation fort délicate par rapport à l'Italie. Mais, comme nous le disions en commençant, il est probable que les nouvelles télégraphiques ont grandement exagéré l'état des choses. Privée de son chef dont le prestige vaut une armée, l'insurrection court le risque d'être bientôt étouffée. Les choses retomberont dans le *statu quo*, la Prusse en aura été pour ses frais de machiavélisme, et Garibaldi n'aura réussi qu'à faire verser inutilement le sang italien. L'annexion de Rome à l'Italie n'est qu'une question de temps, et les impatiences du parti de l'action ne feront que reculer l'époque de la reconstitution complète de la nation italienne.

LES ELECTIONS A NEW YORK.—Il doit y avoir en novembre des élections dans l'Etat de New York pour un secrétaire d'Etat et pour divers autres fonctionnaires, et en décembre une élection dans la ville de New York pour nommer un maire et des fonctionnaires municipaux. Ces deux élections permettront de juger des forces respectives des partis. On dit que M. Fernando Wood sera porté comme candidat à la place de maire.

LA TROUPE D'OPÉRA.—Une lettre de M. Alhaiza, directeur de l'Opéra, en date de Paris du 17 septembre, nous annonce qu'il a complété les engagements de sa troupe et que les artistes s'embarqueront à St Nazaire le 16 octobre à bord du *Panama*, vapeur de la compagnie transatlantique. Ils arriveront par la voie de la Havane à temps pour débuter le 15 novembre. La pièce de début sera probablement *Les Huguenots*. M. Alhaiza nous promet que l'*Africaine* sera montée de façon à nous faire apprécier toutes les beautés du dernier chef-d'œuvre de Meyerbeer. Il a engagé comme peintre décorateur M. Guiraut qui est déjà venu à la Nouvelle Orléans. Nous reparlerons des autres engagements quand nous aurons le tableau complet de la troupe.

RÉTABLISSEMENT DU CONSUL DE FRANCE. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer que M. Godeaux, consul de France à la Nouvelle Orléans, qui avait été atteint dernièrement par la fièvre jaune, se trouve aujourd'hui complètement rétabli. M. Godeaux était tombé malade peu de temps après avoir conclu avec la Société Française de bienfaisance et d'assistance mutuelle un arrangement pour la réception à l'Asile, dans un local spécial, des Français non sociétaires qui seraient atteints par l'épidémie et pour l'organisation d'un service médical qui leur garantit des soins et un traitement convenables. M. le consul de France a montré dans cette circonstance une louable sollicitude pour ses compatriotes, et ceux ci apprendront avec une vive satisfaction qu'il est hors de danger.

M. D...., ecclésiastique, souffrait depuis deux ans d'une gastralgie, il avait aussi de la constipation qui persistait pendant huit ou dix jours; il était d'une maigreur et d'une pâleur extrêmes. Quelques heures après avoir commencé l'usage du **Charbon de Belloc** il éprouva un bien-être si marqué qu'il ne put résister au désir de nous l'annoncer lui-même. M. D...., continua pendant un mois l'usage du **Charbon de Belloc**, il mangeait toute espèce d'aliments, et avait recouvré la santé, qui ne s'est pas démentie depuis cette époque. (*Extrait du rapport approuvé par l'Académie de Médecine de Paris*). No 2

NOUVELLES MARITIMES.

New York, 28 sept—Expédiés pour la Nlle-Orléans, navires à vapeur Genl. Meade et Raleigh; navire Sandusky.

Liverpool, 14 sept—Expédié, navire Abbotsford, de la Nlle-Orléans. En charge, navire Belgravia.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—4 octobre.

THERMOMETRE DE C. DUHAMEL, Opticien. Encoignure Chartres et Bienville.

8 heures A. M.	79 degrés.
Midi	79½ "
3 heures P. M.	81 "
6 heures P. M.	76 "

RAPPORT MORTUAIRE.—Il y a eu dans la journée qui a expiré hier à 6 heures du matin 107 décès dont 75 de la fièvre jaune. Cette recrudescence est attribuée aux fortes chaleurs qui se sont fait sentir dans le gros du jour.

COUR DU RECORDER DU DEUXIEME DISTRICT.—Le juge Abell, qui avait mercredi une affaire devant cette Cour, a protesté, au nom de la constitution et des lois de la Louisiane, contre l'éligibilité de l'assistant-recorder Dunn, agissant en vertu de l'acte de reconstruction. M. Montamat qui apparaissait dans la même affaire a fait valoir la même exception fondée sur ce que l'élu des Conseils de ville réajustés est homme de couleur, et aussi sur ce que le Congrès n'a étendu aux hommes de cette origine que le droit de se faire enregistrer et de voter, jusqu'à ce qu'une nouvelle constitution, conférant d'autres droits, soit faite par une convention d'Etat et soit acceptée par le Congrès. La Cour a repoussé l'exception et le témoin poursuivant, M. E. Wenck, ayant refusé de prêter serment devant un recorder nègre, et ayant positivement déclaré qu'il n'avait l'intention d'insulter la Cour, la Cour l'a condamné à une amende de $25 ou à 24 heures de prison. M. Wenck a payé l'amende.

ORDRE IMPORTANT.—L'ordre qui suit a été émis par le général Mower:

1. Les officiers préposés à l'enregistrement pour l'Etat de la Louisiane, en vertu des actes des 2 et 23 mars, du congrès, excepté le président du Bureau, sont, par le présent, déchargés.

Le président de chaque bureau d'enregistrement restera chargé des listes d'enregistrement et de tous les registres ou livres qui s'y rattachent.

Après le complément des listes du juri, les présidents remettront immédiatement les livres et les registres et les enverront sans délai, sous bonne garde, à ce quartier *général*.

Aucun délai non indispensable ne sera permis dans la formation des listes des jurés, et les présidents des divers bureaux seront tenus pour responsables de la prompte et fidèle exécution de cet ordre.

MORT D'UN PAYEUR.—Le major George B. Simpson, payeur de l'armée des Etats-Unis, est mort ici de la fièvre jaune hier matin, et a été enterré hier soir avec les honneurs militaires.

TRISTE EXEMPLE DE FATALITÉ.—Le Dr W. H. Berthelot, de cette ville, avait envoyé sa famille dans le voisinage de Baton-Rouge, afin de les soustraire aux dangers de l'épidémie. Ayant appris, mardi, qu'il y avait un cas de maladie parmi les fugitifs, il partit le lendemain pour aller les soigner, et depuis il a mandé par le télégraphe que sa belle mère, sa sœur et son fils étaient morts, et qu'il ferait transporter leurs restes à la Nouvelle Orléans par le steamer Iberville.

ACCUSATION DE VOL.—Adeline Smith, accusée par Millie Vaughan de lui avoir volé $300, a été arrêtée dans le 2e District.

FAITS DE POLICE.—L. A. Davignon, accusé par Hattie Caudy, d'assaut et batterie et de faux emprisonnement, a été arrêté par le sergent Pecora.

Michael Sweeney a été arrêté par le même officier comme caractère dangereux et suspect.

F. Jarrigan est accusé par Philip Hickman d'avoir commis un vol près des barraques.

Mme Griffin, qui demeure dans le second district, comparaîtra devant le recorder Gastinel pour répondre à une accusation d'abus de confiance portée par Kate Gardner.

Mary Jane Williams, (c) se trouvant sans domicile, a été conduite au corps de garde du Second District.

Marguerite Estrade accuse Mme Hack d'acheter des marchandises volées.

ÉCOLES PUBLIQUES.—Le rapport de M. Théo F. Thiennemann à la dernière séance de la Direction des écoles, prouve que le comité qui avait été chargé de pourvoir à l'instruction gratuite des enfants de couleur a rempli consciencieusement sa mission. Le comité a déjà arrêté dans tous les districts de la ville des maisons convenables pour la réception des élèves.

Avant de se séparer, les membres composant le Bureau de Direction ont, par motion, offert à l'unanimité des remerciements à MM Bermudez et McCay pour la manière habile avec laquelle ils ont conduit le procès intenté pour soutenir le droit du Bureau à continuer à diriger le système des Ecoles publiques.

UN MYSTÈRE.—L'homme de police Burns a apporté hier matin, au corps-de-garde du Second District, un sac d'ossements humains trouvé sur le plancher d'une chambre au rez de chaussée d'une maison maintenant en réparation rue du Canal, 183. Ces ossements paraissent être ceux d'une grande personne et d'une fille ou d'un garçon âgé de 10 à 12 ans. La maison avait été occupée autrefois par le Dr. Samuel A. Cartwright.

Nouvelles européennes.

A moins d'événements imprévus, l'empereur et l'impératrice d'Autriche, après avoir séjourné quelques semaines au château de Gœdœlo, près de Pesth, quitteront Vienne le 25 octobre et arriveront dans la soirée du lendemain à Nancy, où elles passeront la nuit.

Le lendemain matin, les augustes voyageurs visiteront les tombeaux des anciens ducs de Lorraine et continueront leur départ de Nancy de manière à faire leur entrée à Paris le même jour, entre quatre et cinq heures de l'après-midi.

Le prince de Metternich et tout le personnel de son ambassade iront à la rencontre de LL. MM. à Strasbourg.

On mande de La Haye, le 15 septembre:

"La police a arrêté aujourd'hui un individu nommé Gardemer, qui était porteur d'environ cinq cents faux effets américains de 1,000 dollars chacun.

"On présume que la contrefaçon a été commise ici même et que les contrefacteurs ont des complices en Europe et dans les autres parties du monde. Déjà plusieurs effets auraient été mis en circulation.

"La police se livre à d'actives recherches."

—On lit dans la *Gazette de la Croix*:

"La première séance du Reichstag de l'Allemagne du Nord a été inaugurée par le président d'âge, M. Frankenberg, qui a prononcé le discours suivant:

"Quoique cette fois je prenne la présidence d'âge avec beaucoup plus d'assurance que lors de l'ouverture du premier Reichstag, je crois néanmoins nécessaire de demander s'il n'y a personne dans cette Assemblée qui soit né avant le 23 avril 1785. (Pause.) Personne ne se présente...... Alors c'est à moi que revient la présidence du Reichstag jusqu'au moment où il se constituera.

"Messieurs, la majorité des membres du premier Reichstag ont accepté leur mandat avec une volonté inébranlable de contribuer à produire une Constitution viable et de poser de cette manière les fondements de l'unité allemande, vers laquelle tendaient vainement depuis des siècles tous les efforts.

"La Constitution que nous avons votée a obtenu l'adhésion de tous les Etats confédérés; elle est devenue loi fédérale, et doit, de la sorte, servir de terrain au développement national de l'Allemagne. C'est à nous que revient le devoir de rendre fertile ce nouveau terrain.

"Ce devoir, nous le remplirons si nous travaillons à notre tâche, animés de l'esprit patriotique allemand, et si nous écartons toutes les tendances de parti. Permettez, Messieurs, qu'après avoir émis ce vœu je déclare la session ouverte."

"La salle des séances présente le même aspect que lors de la première session du Reichstag. Devant la tribune du président, des deux côtés de la tribune des orateurs, sont placées les tables des commissaires fédéraux. Dans le demi-cercle, devant la table des commissaires, ainsi qu'à gauche et à droite du président, ont pris place les anciens conservateurs; ils occupent les quatre premiers bancs.

"Sur les bancs suivants, les conservateurs sont mêlés aux libéraux-nationaux, de manière que les premiers occupent les places du côté droit, et les seconds celles du côté gauche. Le centre gauche est en grande partie occupé par la faction des libéraux nationaux; ensuite vient la faction de la libre réunion qui s'est formée des membres de la faction des libéraux-nationaux dont les convictions étaient plus avancées.

"Dans les derniers rangs de cette faction se sont placés les députés du Schleswig. A l'extrême gauche ont pris place les Polonais qui ont occupé le premier banc, le parti progressiste et les démocrates socialistes.

"Les cléricaux occupent des places devant la table des commissaires fédéraux, à gauche du président. La faction des libéraux nationaux a conservé son ancien effectif de 79 membres. La gauche comptera à peu près 35 membres."

Une dépêche télégraphique, qui nous parvient à l'instant, nous apprend que le roi des Pays-Bas a ouvert aujourd'hui la session législative par un discours où il s'est félicité des relations amicales de son gouvernement avec les autres puissances et notamment avec la Belgique.

Le roi a constaté que l'indépendance du Limbourg avait été consacrée par un acte international auquel ont pris part les grands Etats de l'Europe, et il a rappelé le règlement pacifique de l'affaire du Luxembourg.

Le discours royal entretient les Chambres de questions intérieures importantes, il s'étend sur le but et les avantages des travaux de l'Escaut.

La Prusse vient de faire connaître aux gouvernements des diverses puissances le pavillon qui a été adopté, pour la marine de guerre et de commerce de la Confédération de l'Allemagne du Nord. Ce pavillon est noir, blanc et rouge.

D'après des correspondances de Berlin, il devient de plus en plus évident que le parti libéral du Reichstag est décidé à interpeller M. de Bismark sur la politique qu'il entend suivre vis-à-vis de l'étranger et dans la question allemande. Le vote d'une adresse est peu probable, le discours du trône ne s'y prêtant guère.

Un fait d'une certaine importance vient de se passer à Chemnitz, en Saxe, à l'occasion des élections pour le Parlement du Nord. A la suite d'un scrutin de ballottage, M. Færsterling, de Dresde, président des associations ouvrières, dites les Lassaliens, a été élu membre du Parlement.

C'est l'entrée dans les Chambres des populations ouvrières qui s'organisent en Allemagne pour exercer dans la politique de leur pays une influence personnelle.

La *Correspondance générale*, de Vienne, dément une prétendue entrevue que le baron de Hubner aurait eue avec le cardinal Antonelli, au sujet des garanties afférentes au pouvoir temporel du saint père. La nouvelle, malgré ce démenti, vient d'être remise en circulation avec cette variante fabuleuse, que le baron de Hubner aurait fait provoquer en duel le cardinal par un secrétaire de l'ambassade autrichienne et par un officier de uhlans. "Nous croyons devoir, ajoute la *Correspondance générale*, malgré tout ce qu'il y a d'incroyable dans ce récit, déclarer de nouveau, de la manière la plus catégorique, qu'il n'y a pas un mot de vrai dans cette histoire, et dans les détails dont elle est accompagnée, ou que l'on y ajoutera peut-être."

On sait que la session du Reichsrath sera ouverte à Vienne le 23 de ce mois. Dès le 16 septembre, les différentes commissions de l'assemblée se réuniront pour préparer leurs travaux. On cite parmi les projets de lois dont les bases ont été élaborées ceux qui sont relatifs à l'émancipation de l'instruction publique par rapport à l'Eglise, au mariage civil et aux relations des divers cultes entre eux.

L'archevêque de Canterbury, primat d'Angleterre, a convoqué pour le 24 de ce mois un synode général des évêques de l'Eglise anglicane. 77 prélats ont déjà répondu à cet appel; 34 appartiennent à la Grande Bretagne, 23 aux colonies britanniques et 20 aux Etats Unis. Le but assigné au synode est de délibérer sur les mesures les plus propres à faire disparaître les divisions de l'Eglise anglicane et à ramener celle-ci à la foi et à la discipline de l'Eglise indivisée qui était le principe de la réformation anglaise.

La fin du Congrès de la Paix.

Voici en quels termes le correspondant de l'*Opinion nationale* raconte les scènes qui ont amené la dissolution du Congrès dit de la Paix:

"M. Fazy voudrait qu'on ne s'occupât point des questions de principes qui sont posées dans les deux premières questions, et c'est là dessus qu'il demande le vote de l'assemblée.

"(Des applaudissements et des cris à faire crouler les murs se produisent dans les groupes qui, intentionnellement, se sont formés aux différentes parties de la salle.)

"M. Veyssel prend la parole pour faire entendre des paroles de paix.

"M. Fazy, vous le savez, est un profond politique. Eh bien! ne faisons pas de politique. Il déplore les scènes qui se sont passées hier soir. Il ne veut pas qu'on mêle les querelles de Genève au Congrès de la paix.

"Nous avons entendu des paroles violentes de la part des étrangers; il faut pardonner à ces citoyens, qui sont privés de la liberté de la parole, et qui sont malheureux. Ecoutons-les. Ce qui doit nous préoccuper, c'est l'honneur, c'est l'indépendance de notre patrie. Eh bien! cette indépendance ne sera pas compromise parce qu'on les aura entendus et qu'on aura voté quelques articles. Je demande aux citoyens suisses, pour l'honneur de notre patrie, de rester muets. Si le Congrès se termine pacifiquement, il ne peut causer aucun dommage."

"M. Carteret prend la parole pour appuyer M. Fazy.

"Malgré les protestations et les cris qui se font entendre, M. de Paepe, typographe de Bruxelles, monte à la tribune et commence la lecture d'un travail fort curieux sur les causes de la guerre. Il suffira de faire ressortir que ce n'est pas seulement l'organisation militaire et les grandes monarchies qui amènent la guerre, mais que c'est l'anarchie économique. Il est constamment interrompu par les groupes hostiles, qui le sifflent et lui intiment l'ordre de cesser son discours. A plusieurs reprises il reprend la parole et se trouve de nouveau interrompu.

"A partir de ce moment, il a été impossible d'entendre un nouvel orateur. Il a fallu accepter la clôture.

"Le président a mis aux voix la proposition Fazy et Carteret, qui consistait à écarter les principes émis dans les deux premières questions.

"On procède par mains levées, et la majorité est contre la proposition.

"Il s'élève alors dans la salle quelque chose comme un vacarme infernal. On prétend que le comité a *triché*, et qu'il faut recommencer.

"On recommence donc, et cette fois, par assis et levé. Pour le coup, il n'est pas possible de s'y tromper, la proposition Fazy est repoussée.

"Les groupes n'y tiennent plus. Ils escaladent les bancs, et M. Jolissaint, qui est descendu pour calmer un des plus furieux, finit par se trouver dans une position des plus critiques. Ils envahissent les tables des journalistes, et c'est les doigts sous les pieds de ces messieurs que j'ai pris mes dernières notes.

"Enfin la masse se groupe derrière moi, et par l'organe du plus échauffé, elle s'exprime ainsi: "Nous ne voulons plus du Congrès à Genève! Nous vous défendons de vous réunir chez nous!" Et ces déclarations, formulées de différentes façons et par plusieurs personnes, sont appuyées par des hurlements. Ils sont bourgeois, des catholiques, et il y a parmi eux des ouvriers; ces déclarations, dis-je, sont significatives presque personnellement à tous ceux qu'on a cru remarquer, et qui ont repoussé la proposition Fazy.

"Néanmoins un simulacre de vote décide que la Ligue de la paix est désormais fondée, et que le comité est autorisé à s'occuper de son organisation.

"Au moment où je quitte la salle, les querelles personnelles se renouvellent, et de nouveau on menace les partisans du Congrès.

"Ainsi il n'est plus possible de se faire illusion: une partie des habitants de Genève a chassé moralement le premier Congrès de la paix."

—On lit dans le *Journal de Genève*:

"Le comité du Congrès de la paix a fait afficher sur nos murs la proclamation suivante:

Le Congrès de la Paix aux citoyens suisses.

"Citoyens!

"Le Congrès de la paix, avant de se séparer, exprime à la Confédération suisse, et spécialement au gouvernement de Genève, sa gratitude pour l'hospitalité qui lui a été assurée sur cette terre antique de liberté.

"Les principes que le Congrès avait pour but de proclamer et de propager sont en grande partie ceux qui depuis longtemps font l'honneur et le bonheur de votre pays.

"Liberté intérieure, en pleine démocratie;

"Sympathie pour tous les peuples opprimés;

"Organisation des milices nationales;

"Suppression de toutes les entraves apportées par le despotisme au complet développement des libertés politiques, philosophiques et économiques.

"Nous étions certains que vous rempliriez, envers l'assemblée qui venait discuter ces principes, votre devoir d'hommes libres. Ce devoir, vous l'avez accompli. Nous vous en remercions.

"*Le comité directeur.*"

"Nous avons peu d'observations à présenter au sujet de ce document qui ne renferme aucune allusion à ce qui s'est passé dans la dernière séance du Congrès. Nous remarquons que, parmi les libertés qu'on félicite notre patrie de posséder, le comité du Congrès a oublié de mentionner une des plus importantes, à nos yeux comme aux yeux de tous les amis de la véritable démocratie, nous voulons parler de la liberté religieuse.

"En constatant que le peuple génevois a rempli envers le Congrès ses devoirs de peuple libre, le comité semble avoir voulu faire lui-même justice des accusations d'intolérance proférées par certains membres de cette assemblée contre l'hospitalité génevoise. Mais nous pensons qu'il aurait bien fait en même temps de justifier devant le public la manière dont le comité du Congrès a rempli ses propres devoirs envers le peuple génevois.

"Les protestations unanimes qui se sont élevées chez nous contre la façon dont il a conduit et interprété les dernières votations appelaient de sa part des éclaircissements dont nous regrettons de ne trouver aucune trace dans sa proclamation. En conséquence, nous devons maintenir toutes les réserves que nous avons faites, au nom de nos compatriotes, au sujet des résolutions adoptées ou soi-disant adoptées par le Congrès.

Voici le texte de la proposition qui est censée avoir été adoptée à la fin de la dernière séance du Congrès. Votée au milieu du bruit et de la confusion générale, sans que la contre épreuve ait pu être faite, cette proposition ne saurait, en aucun cas, être considérée comme étant le résultat d'une votation régulière:

"Considérant que les gouvernements des grands Etats de l'Europe se sont montrés incapables de conserver la paix, et d'assurer le développement régulier de toutes les forces morales et matérielles de la société moderne;

"Considérant que l'existence et l'accroissement des armées permanentes constituent la guerre à l'état latent, et sont incompatibles avec la liberté et avec le bien-être de toutes les classes de la société, principalement de la classe ouvrière;

"Le Congrès international, désireux de fonder la paix sur la démocratie et sur la liberté,

"Décide qu'une Ligue de la paix, vraie fédération cosmopolite, est fondée;

"Qu'il sera du devoir de chaque membre de cette Ligue de travailler à éclairer et à former l'opinion publique sur la véritable nature du gouvernement exécuteur de la volonté générale, et de préparer, par ses constants efforts, la substitution du système des milices nationales à celui des armées permanentes, et de faire mettre à l'ordre du jour, dans tous les pays, la situation des classes laborieuses et déshéritées, afin que le bien-être individuel et général vienne consolider la liberté politique des citoyens;

"Décide en outre qu'il sera institué un comité central permanent siégeant à Berne, qui sera chargé:

"1o De provoquer et de recueillir les adhésions individuelles et collectives, notamment de faire appel aux associations existantes ou à créer dans les divers pays, afin qu'elles réunissent leurs efforts pour la propagation des principes proclamés par le Congrès de la paix.

"2o De préparer les réunions futures du Congrès, soit à Genève, soit en toute autre ville libre d'Europe;

"3o De rédiger et faire publier les annales du Congrès;

"4o De fonder, à Genève ou à Bâle, un journal franco-allemand, sous le titre *les Etats Unis d'Europe*;

"D'encaisser les cotisations des adhérents, fixées au minimum de 10 c. par mois ou de 1 fr. 20 c. par an, et d'en faire l'emploi le plus utile à l'œuvre commune, sauf à en rendre compte à chaque session du Congrès."

PAR LE TELEGRAPHE.

DEPECHES TRANSMISES A L'ABEILLE

Nominations de la Convention d'Albany.

Elections prochaines dans l'Ohio.

Campagne de Lewis D. Campbell pour les Démocrates.

Elections en Virginie.

Ordre de Schofield à ce sujet.

Places séparées pour les Blancs et pour les Noirs aux Polls.

Nouvelles d'Italie.

Garibaldi renvoyé chez lui à Caprera.

Garibaldi s'échappe et est repris.

Forte baisse sur le Coton à New York.

Londres, 4—Augmentation d'un demi-million dans les espèces à la Banque d'Angleterre.

Madrid, 4—Le général Lersundi, le nouveau capitaine général de Cuba, part immédiatement.

Londres, 4—Garibaldi, sans avoir donné sa parole, a été renvoyé chez lui à Caprera d'où il s'est échappé. Mais il a été arrêté de nouveau sur la terre ferme et reconduit dans l'île où il reste à présent.

Une dépêche d'Alexandrie, Egypte, annonce l'arrivée dans le port du steamer Quaker City avec les touristes américains. Le capitaine Duncan télégraphie que le Quaker City partira d'Alexandrie le 7 du courant et arrivera à Gibraltar le 27, d'où il se rendra aux Etats Unis.

On dit que sir Augustus Page, ministre anglais à Florence sera nommé ambassadeur aux Etats-Unis, pour remplir la vacance occasionnée par sir F. Bruce.

Le comité nommé pour examiner les affaires de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique et Grand Occidental, est revenu et a fait son rapport qui est bien accueilli par les actionnaires de la ligne.

Mobile, 4—Coton en bonne demande, surtout pour les bonnes qualités. Vendu 600 balles à 17 1/2 et 18. Reçu 821 balles.

Baltimore, 4—Coton plat. Prix nominaux à 21 1/2.

St-Louis, 4—Thomas E. Neil, membre du Congrès pour le Missouri, est mort aujourd'hui.

New York, 4—Elias Howe, l'inventeur des machines à coudre, est mort.

Philadelphia 4—Les officiers du Revenu, appuyés par les soldats de marine, ont détruit une centaine de distilleries illicites.

Albany, 4—La convention a nommé Homer A. Wilson pour la place de secrétaire d'Etat; Wm. F. Allen, contrôleur; W. H. H. Bristol, trésorier; Marshall B. Champlin, avocat général; John C. Fay, commissaire des canaux.

New York, 4—Farine très active. Coton en baisse de 1/2. Vendu 1,600 balles à 20c.

Washington, 4—Un contrat a été passé par le secrétaire des postes avec la compagnie de commerce de Mobile, pour un service de malle de trois fois la semaine, par steamers, entre Mobile et Selma. Le service commencera le 18 octobre. Des bureaux seront immédiatement ouverts en la dépendance importante sur la rivière Alabama.

Lewis D. Campbell a commencé la campagne électorale dans l'Ohio en faveur des démocrates.

J. Warren Bell a été nommé collecteur des douanes à Corpus Christi, Texas, à la place de McIntyre, suspendu de ses fonctions. Le discours de N. S. Cox, à Columbus, Ohio, et les actes de la convention démocratique à Albany ont relevé le courage des banquiers et des capitalistes.

Une dépêche de Nashville dit que l'élection de Brownlow au Sénat des Etats Unis est accordée.

Le Revenu a touché aujourd'hui $1,050,000. Les recettes des douanes pour la semaine ont été de $1,250,000.

Augusta, 4—Coton actif. Vendu 500 balles à 17c. Reçu 362.

Wilmington, 4—Coton calme à 17 1/2. Temps très chaud avec pluie.

Savannah, 4—Coton plat et en baisse. Vendu 121 balles à 17 1/2c. Reçu 1,130.

New York, 4—Fonds forts. Argent très actif à 7 0/0. Or, 144 7/8. 5-20 avec coupons, 111 7/8.

Louisville, 4—Vendu 30 boucauts de tabac. Basses qualités très fermes de 4 à 16. Farine active. Coton nouveau, 19c. Porc, $24 50. Bacon 11 1/2. Graisse 13 3/4.

Charleston, 4—Coton calme et sans changement. Vendu 350 balles à 18 1/4. Reçu 370 balles.

Richmond, 4—Schofield a lancé un ordre prescrivant le mode d'élection. La police civile aura à maintenir l'ordre aux polls et sera responsable des troubles, s'il y en a. Les officiers d'enregistrement, pendant l'élection, auront les pouvoirs d'un commissaire militaire. Un votant enregistré arrêté pour offense le jour de l'élection, pourra voter avant d'être conduit en prison. Dans les districts où il y a plus de 5,000 votants, des places marquées seront préparées pour les blancs et les noirs. Nul candidat pour la convention ne fonctionnera comme officier d'enregistrement. Pendant l'élection, tous les cafés, cabarets, ou tavernes dans le voisinage des polls seront fermés.

Les officiers de la cour de circuit des Etats Unis sont à arranger les préliminaires pour le procès de Jeff. Davis, le 1er novembre.

Le juge Underwood a repoussé aujourd'hui une motion pour annuler l'acte d'accusation dans un cas de fraude envers le Revenu pour raison de défaut de juridiction. Il a repoussé la motion en se fondant sur la loi de 1829 qui donne à la Cour juridiction sur toutes les affaires

Cincinnati, 4—Farine ferme et à 25 de hausse. Coton plat et nominal à 18 1/2. Tabac actif. Epaules 14 1/4. Porc 24.00. Pommes de terre 3.50. Stock entier de la viande et du bacon, à peine 2,000,000 de livres.

New York, 4—Le gouvernement a vendu de l'or aujourd'hui. Change étranger très inactif, et peu d'affaires, nominalement à 10 1/4. Fonds lourds à la clôture et en baisse et avec beaucoup d'offres de vente. Balance à la sous Trésorerie $110,000,000.

[Dépêches d'hier après-midi.]

Washington, 4—On a reçu ici la nouvelle officielle que 800 têtes de bétail volés par les Indiens du Texas, sont gardés au fort Bascour, à la disposition des propriétaires.

Voici les préliminaires de la convention démocratique siégeant à Albany:

Résolu, que l'organisation connue comme l'organisation de Tammany Hall, est l'organisation régulière de la démocratie de New-York et les porteurs des lettres de créance venant de cette source sont délégués à cette convention.

Résolu que, reconnaissant la délégation du comté de New York représentant la section du parti démocrate comme la démocratie de Mozart Hall, laquelle comprend plusieurs démocrates d'une fidélité incontestable aux principes et nominations du parti démocrate d'Etat, nous leur offrons des sièges dans la convention. Sur motion la délégation allemande a été comprise.

Liverpool, 3, 2 P. M. Coton inactif. Vendu 10,000 balles. Mid. upl. 8 5/8. Orleans 8 7/8.

Washington, 4—Messmore a été renvoyé. On s'occupe du successeur de Callicot. Le débat est aigre.

New York 4—Argent très actif à 7 0/0. Or 144 7/8, 5 20 avec coupons 112. Coton plat à 21 1/2.

Inauguration du Monument élevé à la mémoire de M. Billault.

Nantes, 15 septembre.

Cette solennité a eu lieu aujourd'hui avec un grand éclat.

M. le ministre d'Etat a prononcé un discours remarquable, où la vie tout entière de M. Billault est dignement appréciée. Vous trouverez plus loin cette page d'une éloquence saisissante, qui a provoqué les plus chaleureux applaudissements.

M. Dufour, premier adjoint de Nantes, a également prononcé une allocution qui a été saluée d'unanimes acclamations.

La statue de M. Billault s'élève devant le tribunal, et fait face à la rue Lafayette. C'est un monument d'un beau caractère. L'auteur de la statue est M. Ménard. Sur sa base est gravée l'inscription suivante:

Souscription nationale.

A BILLAULT
Avocat le 12 novembre 1825.
Député de 1837 à 1854.
Président du Corps législatif, 9 mars 1852.
Ministre de l'intérieur, 23 juin 1854.
Sénateur, 4 décembre 1854.
Ministre d'Etat, 23 juin 1863.
Mort à Nantes, le 13 octobre 1863.

Sur une estrade élevée devant la statue, avaient pris place les membres de la famille de M. Billault: M. Busson-Billault, député de l'Ariège; Mme Busson-Billault et leurs enfants, M. de la Noue Billault, secrétaire général du conseil d'Etat, Mme de la Noue Billault, et M. le baron Tharreau, neveu de M. Billault, préfet de la Creuse.

Après les discours, une cantate a été chantée par la Société orphéonique de Nantes.

Le soir la ville de Nantes et la Chambre de commerce ont offert aux invités un grand banquet dans la salle du théâtre.

On lit dans la *France* du 17 septembre:

M. Rouher, ministre d'Etat et des finances qui est allé, comme on sait, présider la cérémonie de l'inauguration de la statue de M. Billault, à Nantes, est rentré aujourd'hui à trois heures et demie à Paris, avec M. de Saint Paul, directeur du personnel au ministère de l'intérieur, et les autres personnages politiques qui l'avaient accompagné dans ce voyage.

— Les recettes à l'Exposition universelle de Paris continuent à être fort belles. Celle du 16 septembre a été de 74,200 francs.

PRIM DÉMONÉTISÉ.

Nous lisons dans la *Patrie*:

Des lettres particulières reçues hier à Paris annoncent que le général Prim est maintenant en Allemagne.

Les émigrés espagnols résidant à Paris se seraient formés en comité, nous assure t on, pour juger la conduite du chef invisible de l'insurrection de Catalogne. De nombreux témoignages ont été recueillis qui démentent complétement les récits complaisamment publiés sur le rôle actif de Prim pendant la lutte.

D'après ces témoignages, Prim n'aurait pas quitté la frontière de France pendant les premiers jours; il se serait ensuite embarqué pour Valence, où il aurait fait une apparition de quelques heures. S'étant convaincu, là, de la fidélité des régiments dont on lui avait promis le concours, il aurait quitté Valence huit heures après pour revenir aux environs de Perpignan, et de là se serait adressé à l'un des officiers engagés dans la lutte pour demander l'envoi de 1,000 hommes, destinés à faciliter son entrée sur le territoire, dans la direction de Tarragone.

Mais cette demande fut jugée tardive, et le mot "trahison" ayant été répété par tous les insurgés, Prim dut s'éloigner; sa présence sur la frontière française allait même être dénoncée aux autorités par les premiers réfugiés recueillis en France.

Prim, en quittant les environs de Perpignan, se serait embarqué pour Marseille; il s'est rendu de Marseille à Lyon, pour de là gagner Genève et l'Allemagne.

Il ne reste donc plus rien aujourd'hui de tous les récits publiés pendant l'insurrection, et ces récits n'auront servi en définitive qu'à mettre plus en relief l'étrange conduite tenue par le général Prim.

Faits divers.

— Parmi les étrangers de distinction dont on signale l'arrivée à Paris, se trouve Mgr. Odin, archevêque de la Nouvelle-Orléans.

— D'après le *Journal de Francfort*, le jeune prince Paul de La Tour et Taxis, qui vient d'épouser une actrice, Mlle Kreuzer, aurait accepté lui même un engagement, pour le théâtre de Cologne.

— On écrit de Togarasb à la *Gazette d'Hermannstadt*:

"Dans une assemblée d'électeurs tenue récemment pour les élections communales, le pasteur P...., de la religion *réformée*, proposa l'admission des israélites de l'endroit aux élections.

"Un M. J. B...., pour qui ces derniers n'avaient pas voté lors d'une élection précédente, tout en admettant en principe le droit électoral des juifs, combattait la proposition de M. P.... Un tailleur, partisan des vues de M. J. B...., dans le but d'amener la fin de la discussion, donna son vote en le motivant par ces mots: "Nous n'avons pas besoin de juifs."

"Un israélite qui se trouvait dans l'assemblée lança au tailleur un regard qui produisit un effet tragi-comique. Le juif, indigné, fit la remarque que l'ennemi de ses coreligionnaires portait dans ce moment le pantalon que lui, israélite, avait donné au tailleur pour y faire des raccommodages: "Voyez moi donc cet homme-là, s'écria t il, il porte mon pantalon, et il crie qu'on n'a pas besoin de juifs."

"L'israélite exigea que son pantalon lui fut rendu sur le champ, et le tailleur courut le danger, en pleine session, de devenir *sans culotte*.

"Plus tard, le tailleur fut condamné à payer 8 florins pour l'usage illicite qu'il avait fait du pantalon de l'israélite."

— Un drame affreux vient de se passer à Senna, près de Naples, dans les circonstances suivantes, que rapporte la *Gazette des Tribunaux*:

Il y a quelques années, vivait à Senna une femme mariée, qui, oubliant ses devoirs d'épouse, entretenait des relations intimes avec un orfèvre du pays. Le mari l'avait appris et s'en était montré chagriné et irrité. Cependant les relations continuaient, et l'orfèvre avait déclaré que si sa maîtresse était libre, il l'épouserait. De ce jour, cette femme n'eut plus qu'une idée: tuer son mari. Elle pensa que si elle le tuait elle même, on serait bien vite sur la trace du coupable; il lui fallait donc un complice; mais où le trouver? Elle le trouva cependant, et il ne viendra jamais à l'esprit de personne de soupçonner qu'elle choisit son jeune fils, un enfant issu de son mariage. Cet enfant, bien digne d'une telle mère, n'hésita pas; il accueillit parfaitement la proposition qui lui fut faite d'assassiner son père, et, un soir que ce dernier était au milieu de sa famille, il le frappa de plusieurs coups de poignard, puis, avec l'aide de sa mère, il cacha le cadavre dans un enfoncement pratiqué dans le mur de la maison.

Pendant les quelques jours qui avaient précédé la soirée horrible où le crime fut commis, cette femme avait répandu le bruit que son mari était sur le point de s'embarquer pour un voyage en Amérique, où il voulait, disait elle, aller faire du commerce. On ne s'étonna donc pas trop quand, le lendemain du meurtre, elle déclara qu'il était parti la veille dans la soirée. On le savait attristé par la conduite de sa femme, ce départ subit ne parut pas extraordinaire. Ajoutons que l'orfèvre aurait été mis au courant de tout.

Trois ans s'écoulèrent et rien ne fut découvert. Ses amis demandaient bien de temps à autre des nouvelles du voyageur. Mais sa femme répondait, ou qu'elle n'en avait pas, ou qu'il ne voulait pas revenir encore, etc. Elle se mit, vers cette époque, en relations avec les différents chefs de bandits des environs et leur servit de receleuse, ce qui lui rapporta des sommes d'argent assez importantes dont elle fit largement profiter son amant. Enfin, au bout de ces trois ans, elle demanda à l'orfèvre s'il était toujours prêt à l'épouser, parce qu'on pouvait commencer à laisser croire que son mari était mort au delà de l'Atlantique.

L'orfèvre, chez qui l'amour avait bien diminué, riche d'ailleurs de l'argent que sa maîtresse lui avait donné, refusa de tenir une promesse imprudemment faite autrefois.

Lorsqu'elle sut quels étaient les sentiments de son amant, elle le menaça de révéler le crime et de l'en accuser s'il ne l'épousait pas. L'orfèvre, la connaissant capable d'exécuter la menace, résolut de se débarrasser d'elle comme elle s'était débarrassée de son mari, et par le même bras: celui de son fils!

Ce projet conçu, il mit tout en œuvre pour amener l'enfant à le seconder; il y parvint sans peine. Trois ans après le meurtre de son père, dans la chambre même où l'ombre de la victime vaguait encore, armé du même poignard, ce monstre frappa sa mère! Aux cris poussés par celle ci, sa fille accourut et resta comme pétrifiée à la vue de la scène qui se présenta à ses yeux et n'eut aucunement la force de porter secours à sa mère. L'assassin cependant était ivre de sang, il se jeta sur sa sœur, la criblant de coups de poignard, retournait vers sa mère, qu'il frappait encore avec rage, puis revenait à sa jeune sœur, frappant, frappant toujours!

On a peine à croire à la réalité de cette histoire, qui dépasse tout ce que l'imagination pourrait enfanter de plus monstrueux. Elle résulte néanmoins de constatations judiciaires faites par la cour royale de Naples, et bientôt, à la prochaine session des assises, on pourra se convaincre mieux encore que ces choses horribles se sont réellement passées.

—Nous avons envoyé prendre, ce matin, dit le *Figaro*, des nouvelles du docteur Véron.

Le domestique a répondu:

—Monsieur va mieux; monsieur *s'a fait* raser et *s'a fait* jouer de l'opéra sur le piano.

Ce matin, à sept heures et demie, les docteurs Blache et Ricord, réunis en consultation, ont constaté une amélioration nouvelle de la santé de M. Véron.

Quand le docteur Véron se sentait plus malade, il demandait le prêtre! le prêtre!

Dès qu'il allait mieux, il appelait Sophie! Sophie!

On sait que Sophie est la cuisinière de ce célèbre docteur, qui n'a perdu de vue, un seul instant ni les intérêts de son âme, ni les intérêts de son corps.

BULLETIN FINANCIER.

Vendredi soir, 4 octobre.

Aujourd'hui, clôture de la semaine commerciale, le marché a été calme et l'argent n'a guère été plus facile à trouver. Les banques semblent avoir fait tout ce qu'elles pouvaient pour leurs clients, mais leurs ressources sont limitées, et elles ne sauraient rien faire de plus. Il y a, beaucoup de capitaux sur place, mais on préfère les garder et attendre les événements politiques et financiers avant de faire des placements. Les porteurs de billets de première classe ne les négocient que difficilement. Les bonnes signatures ont été prises à 1 1/2 à 2 1/2 et 3 pour cent par mois. Les excellents billets hypothécaires sont à 12 et 13 pour cent par an et ceux qui sont inférieurs à 15.

Les rivières étant basses, il nous arrive peu de produits de l'Ouest et le stock diminue tous les jours.

L'or a ouvert, ce matin, à 144. Une vente de $700 a été faite, hier soir, vers la clôture, à 144 1/2. Le télégraphe ayant annoncé que le taux était de 143 3/4 à New York, notre marché est tombé à 143 3/4, mais les nouvelles subséquentes l'ont fait monter et il a fermé au taux d'ouverture. Les opérations annoncées embrassent $5000, $6000, $10,000 et $10,000 à 143 3/4, $3000 à 143 7/8, $1500 et $2000 à 144 et $13,000, en plusieurs lots, à 144 1/8 à 144 1/4.

Un check de $10,000 en or, sur New York, a passé à 1/2 de prime.—Dans l'argent, $800, en demi-piastres américaines, à 137 3/4 et 2,500 piastres-mexicaines à 2 1/4 de prime pour l'or. L'argent peut être coté à 137 à 137 3/4; les piastres mexicaines à 146 1/2 à 147 en monnaie courante et 2 1/4 à 2 1/2 de prime en or.

Les ventes de coton paraissent avoir peu augmenté la quantité de change étranger. Les offres sont toujours rares et la demande faible pour les remises. Les ventes de sterling embrassent 600 livres clear No 1 à 156 et 2,000 livres à 156 1/2. Une vente de 50,000 francs de banque s'est faite à 3 60; et la seule qui ait été annoncée. Le sterling peut être coté à 154 à 154 1/2 les traites commerciales, 155 à 156 et 157 le bon à No 1 et première classe et 158 le change sur le banque; le change sur France, à 3.67 1/2 à 3.65 le commercial et 3.60 le change de banque. Le sterling de banque s'est vendu à une fraction au-dessous de 158, mais il y a des banques qui exigent 159.

Nous avons à constater une meilleure demande du change américain pour les remises; le marché est, néanmoins, extrêmement calme. Les transactions embrassent $20,000 sur New-York, à vue, en plusieurs sommes, à un acheteur, à 1/4 d'escompte, une petite somme à des banques, au même taux; $8,000 au pair; $13,000 à 1 1/16 de prime et $45,000 de banque, en trois ou quatre sommes, à 1/8 de prime. La plupart des banques ont répondu à la demande à 1/4 de prime, mais une d'elles a tiré à 1/8. Le commercial à vue peut être coté à 1/4 d'escompte à pair, à un jour d'escompte et à trente jours à 1 1 1/4.

Une vente, (la seule) de 25 actions de la Compagnie du chemin de fer de la ville a eu lieu à $214 50, moins le dividende.

L'attente de petits billets que le Trésorier doit donner au pair en échange des gros billets, a fait monter ceux-ci; ils étaient, ce soir, à 12 à 12 1/2 contre 14 1/2 à 15 hier et 15 à 15 1/2 la veille. Les spéculateurs et ceux qui doivent payer leurs taxes les recherchaient, mais les offres étaient peu nombreuses. Il s'est vendu $3000 à 14 1/4 d'escompte, $900 et $5000 à 14, $2000 à 13 3/4, $1000 et $2500 à 13, $2000 à 12 1/2 et $1500, en deux sommes, à 12 1/2. Les petits billets se sont vendus à 2 d'escompte; on peut les coter à 2 à 2 3/4 et 12. Une vente de $6000 en billets de l'Etat a eu lieu à 29 1/2 d'escompte; ces billets sont cotés à 28 à 30. Les billets de la banque de la Louisiane sont nominaux à 40 et 41 cents à la piastre.

BULLETIN COMMERCIAL

BUREAU DE L'ABEILLE, Vendredi, 4 octobre 1867.

COTON—Les ventes faites durant les deux jours qui viennent de s'écouler ayant grandement réduit le stock de coton de la nouvelle récolte, et les nouvelles de New York et de Liverpool étant décourageantes, les offres ont été moins générales aujourd'hui, mais, toujours est-il qu'il y a eu considérablement de tâtonnements de la part de personnes qui ne pouvaient trouver les styles dont elles avaient besoin, et finalement la demande s'est modérée quoique faite à des prix les moins élevés ou à une fraction au dessous des taux payés hier. Dans cette circonstance les ventes se sont bornées à 300 balles, prises par sept acheteurs à des prix irréguliers et plus faciles, mais qui se rapprochent des cotes suivantes: Ordinary 14 à 15 cts, good ordinary 16 à 17 cts, low middling 17 3/4 à 18 et middling à 19. Le strictement classé low middling propre à remplir les ordres émanés du Nord commande une fraction au dessus de nos chiffres les plus élevés. Les affaires opérées pendant les trois derniers jours, ont clairement établi que moyennant une augmentation dans les arrivages d'envois et conséquemment des offres d'approvisionnements plus amples nous pouvons en toute confiance compter sur un marché plus actif. Les ventes durant les trois jours qui viennent de s'écouler ont embrassé 1925 balles, formant un total pour la semaine de 2625 contre 1050 la semaine dernière. Les cotons reçus, proprement dit, durant la semaine dernière—abstraction faite de ceux venus de Mobile, de la Floride et du Texas, lesquels sont compris dans leurs tableaux respectifs—ont embrassé 3262 balles, contre 1796 la semaine dernière, montrant une augmentation de 1466 balles. Les exportations, durant la semaine, ont embrassé 1291 balles, le tout pour le cabotage.

ETAT DU COTON.

Stock en mains au 1er sept. 1867, balles		15256
Reçu aujourd'hui	810	
" précédemment	10321	11131
		26387
Expédié aujourd'hui	—	
" précédemment	6875	6875
Stock en mains		19512

SUCRE—Il a été reçu depuis hier 5 boucauts apportés par le chemin de fer des Opelousas, et 28 boucauts venus de la côte par la voie de la rivière. De ces renforts, seulement trois boucauts de sucre classé fully fair vendu à 15 1/4 cts la livre. Les ventes précédentes de premières ont embrassé deux petits lots de sucre prime dont l'un s'est écoulé à 15 1/4 cts et l'autre à 15 3/8 cts la livre. Il y a si peu de sucre Louisiane sur le marché qu'il ne s'en fait que des affaires en détail à 15 1/4 cts la livre de fully fair, 16 cts pour le prime, 17 cts pour le jaune clarifié et 17 1/2 cents pour le sucre blanc. Le marché au sucre de Cuba est fort calme et il ne s'y fait que des ventes en détail à 13 1/4 à 14 3/4 c pour les Nos 12 et 13 en caisses, 13 3/4 à 14 3/4 les Nos 14 et 15, 15 à 15 3/4 pour les Nos 16 et 18 et 15 3/4 à 16 1/4 pour les Nos 19 et 20.

MELASSE—Un chargement de 310 boucauts de sucre a été vendu, hier, à un commerçant à des conditions privées, mais qu'on croit comprendre 52 1/2 cts le gallon. Les détenteurs demandent de leur marchandise 55 ct. Il ne reste entre les mains de détenteurs que quelques barils de mélasse de la Louisiane et elle est tenue à 70 cts le gallon.

ARRIVAGES DE L'OUEST.—Il n'y a pas eu d'arrivages de l'Ouest depuis notre revue d'hier. Trois ou 4 steamers et 2 remorqueurs traînant des barges partis de l'Ouest sont actuellement en route pour notre port, mais à cause de la baisse des eaux des rivières des hauts, il serait impossible de préciser le jour de leur arrivée.

FARINE—La demande a été très active aujourd'hui et elle a été faite pour le commerce local, pour la spéculation et pour l'exportation et les prix de l'article ont haussé de 50 c le baril et ils ont encore une tendance à la hausse. Les ventes ont embrassé 3620 barils, dont 400 de triple extra et 800 d'extra à des conditions privées, 50 et 75 de superfine à $10 50, 50 do à $10 75, 100 de farine pour ce qu'elle vaut à $11 00, do à $11 50, 100 et 100 do à $12 00, 100 do à $13 25, 100 do à $13 50, double extra, devant arriver, à $11 25, triple extra, $11 50, 100 do à $11 75, extra de choix $13 50, $14 50, 10 75 pour le simple extra et $11 25 pour le double, superfine à $10 75, simple extra à $11 25, do devant arriver, à $11 25, double extra sur les lieux à $11 50, triple à $12, choix à $14 50 le baril.

MAIS—Il n'y a que très peu de maïs sur le marché, mais demande peu active et prix sans changements. Ventes aujourd'hui à $1 40 le boisseau.

AVOINE—Il n'y a que bien peu d'avoine sur le marché, mais la demande de l'article est limitée. Ventes à 83 cts le boisseau.

SON—En bonne demande. Stock faible et en peu de mains, tenu à $1 80 les cent livres. Ventes à $1 75 c les cent livres.

FOIN—Il n'y a sur le marché que peu de foin de l'Ouest et il ne s'en fait que de petites ventes à $34 le tonneau de prime. Fort stock en magasin de foin de l'Ouest, mais pas de vente.

BEURRE—Les grades de choix tant de beurre du Nord que de celui de l'Ouest sont rares et les prix penchent en conséquence vers la hausse. L'approvisionnement des autres bonnes qualités est rond, mais elles sont calmes. Nous cotons le bon beurre du Nord à 30 à 35 c la liv, le beurre de choix, 37 à 40 c, le beurre de l'Ouest 28 à 30 à qualité de choix et 20 à 25 cents pour le bon.

FROMAGE—Il se fait une bonne demande de fromage de hauts grades tant du Nord que de l'Ouest, les stocks de ces qualités sont faibles et les bas grades calmes. Nous cotons fromage du Nord 18 à 20 cts le fromage crème, 11 à 12 cts, celui de l'Ouest 17 à 18 cts la qualité de choix, 11 à 16 cts le bon et 8 à 10 cts la qualité inférieure. Le fromage Western factory 17 1/2 à 18 cts la livre.

PEAUX—Le stock en mains est faible, mais vu la difficulté que rencontre l'embarquement de l'article, la demande en est limitée. Nous cotons les peaux vertes 10 à 10 1/2 cts la livre et 18 cts la livre de peaux séchées du pays. Le marché manque de peaux sèches du Mexique.

LAINE—Il y a un fort approvisionnement de laine pleine de glouterons, mais la qualité n'éprouve pas de demandes. Les grades élevés sont rares et en bonne demande. Nous cotons la laine pleine de glouterons 10 à 14 cts la livre, la lavée 28 à 30 c, la native de la Louisiane 18 à 20 c, celle du Texas 1/4 à 3/4 merino 23 c et 27 à — pour 3/4 à 7/8 merino.

SAINDOUX—Le marché est ferme, l'approvisionnement faible et la demande bonne pour l'exportation 100 barillets d'inférieur, vendus à 12 3/4 c et 100 barillets de prime à 16 c la livre.

PORC—Marché calme. Pas de demandes de lots ronds et nous cotons nominalement $26 50 à $26 le baril de mess. Un lot de 50 barils vendu à $26 50, un autre de 30 barils à $26 75 le baril.

VOLAILLE—Les jeunes poules changent de mains au débarcadère à $6 à — la douzaine, et les mères à $8 — à — la douzaine, les dindes à $24 la douzaine.

HUILE—Le stock d'huile de charbon en barils est faible tandis que celui de l'huile en cans est rond. La demande est bonne et à cause d'une hausse dans le Nord les prix sont plus élevés. Dans le commerce par placements nous cotons 58 à 60 cts le gallon, l'article en barils et en cans 65 à 70 cts. L'approvisionnement d'huile de lin est modéré et la demande bonne; l'article peut être coté ferme à $1 45 à $1 48. L'huile de graisse pressée en été et en hiver n'éprouve qu'une demande modérée à $1 10 à $1 15. Il n'y a sur le marché que fort peu d'huile de lard pressée en hiver; elle commande $1 25.

TOILE D'EMBALLAGE DU KENTUCKY—Cette toile est cotée à 25 à 26 c la yarde.

BRIQUES—L'approvisionnement en est ample et suffit à la demande, qui est limitée. Nous cotons $15 à $50 le millier de briques anglaises prises au débarcadère et les briques américaines, de construction à $15 à $17.

VINAIGRE—Fort approvisionnement et demande limitée. Le vinaigre de cidre est coté à 22 1/2 à 25 c, le Cincinnati grape se débite à 25 à 27 1/2 c et le vinaigre blanc français 75 cents le gallon.

SEL—L'approvisionnement de sel est faible et la demande de l'article est limitée. Nous cotons le gros, en magasin à $2 30 à $2 40 le sac, le fin $2 45 à $2 5, le gros en entrepôt $2 15 et le fin $2 30.

WHISKY—Le whisky de la Louisiane est assez rare et la demande en est bonne. Le stock de whisky de l'Ouest est fort, mais la demande en est limitée. Nous cotons le whisky de la Louisiane et celui de l'Ouest, sous les clés à 35 à 40 c le gallon.

RIZ—L'approvisionnement de riz de la Louisiane est faible et la demande bonne. Nous cotons le riz de la Louisiane 7 à 8 c. l'inférieur 8 1/2 à 10 pour l'ordinaire, 10 à 11 1/4 c le prime et 11 3/4 à 13 3/4 le choix.

Mort, hier, 4 du courant, à neuf heures et quart du matin, de la fièvre congestive, à l'âge de 23 ans, LOUIS J. B. GUILLEMIN, natif de Tourville, département de la Manche, (France.) Ses amis et connaissances et ceux de son oncle, L. A. Guillemin, sont priés, sans autres invitations, d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, 5 du courant, à 10 heures du matin. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue du Cirque No 207, entre les rues Lafayette et Girod.

Décédé vendredi 4 courant, à 1 heure de l'après-midi, CHARLES A. DEFRASSE, natif de la Nouvelle Orléans, âgé de 13 ans et 4 mois. Les amis et connaissances des familles Chs. Crampon et Defrasse sont priés d'assister à son enterrement, qui aura lieu aujourd'hui samedi, 5 du courant, à onze heures du matin. Le corps est exposé chez son oncle, rue Prieur 64, près Commune.

Décédé hier matin à 10 heures, à l'âge de 39 ans, G. J. JUILLIA, natif de Bordeaux, France. Ses amis et connaissances sont priés d'assister sans autre invitation, à l'enterrement qui aura lieu ce matin à 10 heures. Le corps est exposé encoignure Claiborne et Orléans, d'où le convoi partira.
De la part de sa famille.

SERVICE FUNÈBRE.

Il sera célébré le mardi, 8 octobre, à sept heures et demie du matin, à l'Eglise St Augustin, un service funèbre pour le repos de l'âme de feu MICHEL MATIVON. Ses amis et connaissances sont priés d'y assister.
De la part de sa veuve. 3f

SERVICE FUNÈBRE.

Un service funèbre sera célébré à l'Evêché, LUNDI le 7 octobre 1867, à 8 heures du matin, pour le repos de l'âme de EDOUARD PLANCHARD Sr. Les amis et connaissances de la famille sont priés d'y assister, sans autre invitation.
De la part de sa famille. 2

Demande d'Employé.

Un homme, un peu âgé, porteur de bonnes recommandations, peut trouver à s'employer, à un salaire modéré, dans une droguerie, pour laver des bouteilles, faire des paquets, nettoyer, &c. &c.
S'adresser, par lettre à la boîte 1,316, en nommant les références. 5 oct—1

A LOUER.

Une maison située rue Dumaine, entre Rocheblave et Dorgenois, contenant 4 appartements, porte à coulisse, grande salle à manger, et cabinet. Une cuisine à 4 appartements, cour carrelée, 2 corridors, 2 grandes cuves, 1,200.
S'adresser à côté, No 464, ou à M. HART, au bureau du Shérif. 5 oct—4

GRANDE OUVERTURE DU Nouveau Théâtre Olio des Muses, RUE D'ORLEANS, (Entre les rues Royale et Bourbon.)

PREMIERE semaine de la troupe Olio—commençant SAMEDI, 5 octobre 1867.—On peut retenir des places de 11 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.—Les portes s'ouvrent à sept heures du soir.—Le rideau se lève à sept heures et demie.
F. ARRIGONI, Propriétaire.
A. ANSELMI, Régisseur et descripteur.
J. PAOLETTI, Agent et compositeur.
V. KAVINSKI, Directeur des troupes.
N. B.—Il ne sera donné que trente représentations à la Nouvelle Orléans. 5 oct—2f

Société Alsacienne et Lorraine de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle.

UNE assemblée générale trimestrielle aura lieu lundi le 7 octobre, à la salle la Parfaite Union, rue Remparts, entre Dumaine et St-Philippe, à 7 heures P. M. Les membres sont priés d'être ponctuels.
Par ordre du président. A. P. SCHNEIDER. 5 oct—2f

Notice aux Maîtres Boulangers.

LES membres de la Société des Maîtres Boulangers sont requis de se réunir, DIMANCHE 6 octobre, [illegible] pour affaires de la plus haute importance.
Par ordre du Président. LANGLES, Secrétaire. 5 oct—2f

Avis.

A PARTIR de ce jour, CHARLES WILLIAM ARON ne fait plus partie de notre maison.
Nouvelle Orléans, 4 octobre 1867. BRULATOUR & CO., 12 rue Conti. 5 oct—4f

Grove Esperanza No. 8. U. A. O. D.

LE Bal que ce Grove devait donner le 12 du courant, a été remis pour le mois de Novembre prochain, à cause des circonstances dans lesquelles se trouve aujourd'hui la ville. Comme les billets qui ont été émis pour le susdit jour, ainsi que les invitations de dames, seront valables pour celui auquel aura lieu le Bal de Novembre, [illegible]
Par mandement. HENRI THAUVIN, Secrétaire. 1 oct—5f

Avis. Bureau de l'Auditeur—Etat de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 1 octobre 1867.
LES personnes qui exercent des professions, arts ou métiers [illegible]
H. PERALTA, Auditeur d'Etat. 4 oct—30

Hôpital de la Rue du Cirque, Nos 134-134, Rue des Remparts, entre Perdido et Poydras.

LES malades seront admis à toute heure du jour et de la nuit, pendant la saison des maladies—Consultations, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures après midi. 24 août—1m PP

NOTICE SPÉCIALE.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

CHAR POUR LES CHASSEURS.

Un Char Spécial pour les Chasseurs partira de la rue du Canal pour Carrollton tous les Samedis soir à 6 heures.
Il repartira de Carrollton pour la rue du Canal tous les Dimanches soir à 6 heures.
Prix du passage pour un passager et un chien, 25 cents.
Chaque chien en plus paiera 10 cents.
B. L. MILLAUDON, Président. 1 oct—5,12,19

Vins divers, Eaux-de-vie, etc., etc.

[illegible] CÉSAIRE FASSY.

Dissolution de Société.

LA société existant entre MM. FORSTALL & SPEAR [illegible]
CHAS. E. FORSTALL, PLACIDE J. SPEAR.

Avis de Société.

LES soussignés [illegible] THOMAS & SPEAR [illegible] M. CHARLES E. FORSTALL [illegible]
FRÉDÉRIC THOMAS, PLACIDE J. SPEAR. Nouvelle Orléans, 1er octobre 1867.

COLLEGE DES JÉSUITES.

L'OUVERTURE des classes du Collège des Jésuites [illegible]

AVIS.

LES Dames de la Providence [illegible]

Demande de Chambres.

[illegible]

NOJOQUE!!

Souscrivez à NOJOQUE!
Pour $1 00.
Vous lirez NOJOQUE!
Pour $1.00.

Signez les listes de souscription et prouvez que vous, encouragez les publications louisianaises. — N'oubliez pas qu'outre la traduction, la PRÉFACE de cet ouvrage est entièrement due à la plume de
PLACIDE CANONGE.
FRANCIS BOUVAIN, Editeur,
62 rue Bourbon, "A la Plume de Bronze." 3 oct—3f

Révocation de Procurations.

TOUTES procurations données par moi, jusqu'à ce jour sont révoquées.
Nlle Orléans, 1er octobre 1867. H. PINARD. 1er oct—3

AVANCES libérales sur consignations de COTON et autres produits, à nos amis à Hambourg, Havre, Liverpool, Bordeaux, Boston, New-York, &c.
OSCAR BERCIER & CO., No 60, rue des Magasins. 3 oct—3m PP

Changement de Bureau.

H. PIUSSAN a transporté son bureau au No 109 de la rue Gravier—magasin de W. Hyllested & Co. 4 oct—1m

GRANDE FABRIQUE De Pâtes Alimentaires, De JACOB FRERES,—St-Jacques (Le.)

LE SOUSSIGNÉ, seul agent de cette fabrique, donne avis au commerce qu'il aura toujours en main un assortiment de **Vermicelli, Macaroni, Lazagni, Trenettes** autres pâtes alimentaires, en caisses et demi-caisses à la convenance des acheteurs. Ceux-ci sont invités à venir examiner ces produits de qualité supérieure à tout ce qui a été fabriqué dans le pays jusqu'à ce jour, et qui sont destinés à faire concurrence aux pâtes alimentaires d'Italie.
A. C. TREMOULET, 35 rue Vieille-Levée. 1 oct—6f

AVIS.

LES soussignés annoncent à leurs amis et à leurs clients qu'ils ont transféré leur stock de marchandises au 1er étage du No 67 rue de la Vieille-Levée, entre Bienville et Conti, au-dessus du magasin de MM. **Lapène & Ferré.**
Les acheteurs de la ville et de la campagne y trouveront toujours un joli choix de **marchandises d'importation et du pays.**
Aussi un choix de **bottes et souliers.**
Monsieur H. Larroussini sera chargé de la vente de nos marchandises. MARTIN, ALDIGÉ & CO.
P. J. MARTIN, 77, rue du Faubourg St-Martin, Paris. 1er oct—1m.

Chemises! Chemises!

A VENDRE au drawback:
Trente-cinq caisses de **chemises blanches et couleurs**, bonnes pour le marché mexicain.
1er oct—1m MARTIN, ALDIGÉ & CO.

AVIS.

LA Société existant entre les soussignés sous la raison sociale LANOS & ROBIN étant arrivée à son terme, est dissoute d'un commun accord à partir du 1er octobre 1867.
M. F. ROBIN, continuant le même genre d'affaire, au même local, rue St-Louis, No 5, reste chargé de la liquidation. F. LANOS, FRE. ROBIN. 1er oct—8f

Gustave Barrett de Nazaris, AVOCAT FRANÇAIS, AGENT D'AFFAIRES,
97......Exchange Alley......97

CONSULTATIONS et Examen de titres, Liquidation de Créances, Règlement d'affaires en litige, Recouvrements.
Références: MM. OSCAR BERCIER & CO. rue Magasins; AUG. COUTURIÉ & Cie, 37 rue Vieille-Levée; COUTURIÉ & BORDELOIS, 33 rue Vieille Levée. 1er oct—1m

Compagnie d'Assurance Germania,
124.....Rue de la Commune.....124

CETTE COMPAGNIE a transféré ses bureaux du No 135 rue Gravier au No 124 rue de la Commune, entre les rues St Charles et Camp, dans la bâtisse de la Louisiana National Bank.
Nouvelle-Orléans, 1er octobre 1867. D. MICHEL, Président. 1er oct—1m

Changement de local. Compagnie d'Assurance du Commerce.

LES bureaux de cette Compagnie ont été transportés au No 43 de la rue du Camp, coin Gravier.
Nouvelle Orléans, 1er octobre 1867. S. B. BUCKNER, Président. 1er oct—1m

Appel à la charité chrétienne.
Archi-diocèse de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, 1er octobre 1867.
En l'absence de Monseigneur l'Archevêque Odin, et dans un temps d'extrême détresse, le soussigné se considère comme indispensablement obligé de faire publiquement appel à la charité du diocèse et des diocèses étrangers, en faveur des institutions charitables de cette ville.
Sous le coup du terrible fléau qui exerce ses ravages au milieu de nous, ces institutions ont souffert et souffrent encore énormément; et la mort ne cesse d'augmenter chaque jour le nombre de nos orphelins. [illegible]
L'Asile St Vincent—120 orphelines en bas âge confiées aux soins des sœurs de charité.
L'Asile des Orphelins de la Nlle Orléans—230 orphelins [illegible]
[illegible]
N. J. PERCHÉ, administrateur de l'Archi-diocèse de la Nlle Orléans. 2 oct

Manufacture d'Habillements DE C. LAZARD,
195, Encoignure Ste-Anne et Vieille-Levée.

LE SOUSSIGNÉ [illegible] VÊTEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER pour hommes, cadets et enfants, et pour employés d'habitation.
Toutes ses marchandises sont confectionnées à son [illegible] AUX PRIX LES PLUS RÉDUITS. [illegible]
Les marchands de la campagne sont invités à venir examiner son stock avant de se pourvoir ailleurs. [illegible]
2 oct—1m C. LAZARD.

AVIS.
Au vrai, au seul vrai GUILLARÉ,
10½ Rue de la Douane.

NOUS [illegible]
JULES BLINEAU, propriétaire.

A VENDRE.

UN ÉTABLISSEMENT [illegible] GREAT SCHILLER EXCHANGE. [illegible]

DEMANDE.

[illegible]

A louer.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

A LOUER.

[illegible]

A louer à partir du 1er Octobre

[illegible] DEGAS FRERES; M. MUSSON & CO. 2 sept—12f

A LOUER

Une JOLIE RÉSIDENCE [illegible]

A Louer,

A partir du 1er Octobre, une MAISON [illegible]

MAISON A LOUER.

Une maison à double étage, située rue des Remparts No 169, entre les rues St-Pierre et Orléans.
Pour les conditions, s'adresser sur les lieux.

Ufficio Consolare d'Italia.

A datare da questo giorno la cancelleria Consolare è trasferita al No 14 via S. Anna, (Jackson Square). Nuova Orleans, 1o ottobre 1867. 1er oct—6f

Transfert de magasin

MM. MOULOR & DUMESTRE, importateurs de cuirs français, annoncent à leurs clients et au public qu'ils viennent de transférer leur magasin du No 109 de la rue de Chartres au No 13 de la même rue. 29 sept—6f

MOULOR & DUMESTRE,
IMPORTATEURS DE CUIRS FRANÇAIS,
13......Rue de Chartres......13.
[Anciennement même rue No 109.] 29 sept—6m

Chandières à Sucre.

UN assortiment complet de chaudières à sucre en fer battu et en fonte, de la célèbre fonderie de MM. R. & J. Rankin, de Liverpool.
A vendre par M. A. de LIZARDI, No 25, rue Carondelet. 2 oct—1m

Compagnie d'Assurance de l'Union, de la Nouvelle-Orléans.

LES bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Union ont été transférés au No 18 de la rue St. Charles, entre les rues Canal et Commune. J. W. CRAWFORD, Secrétaire. 1er oct—1ms

Nattes! Nattes! Nattes!

150 PIECES NATTES, de toutes qualités, 100 RUGS, à vendre aux plus bas prix.
DÉSIRÉ BLANCHARD, Encoignure Dauphine et Toulouse. 28 sept—1m

BOIS DE CHARPENTE.

AVIS AUX CUVIERS ET AUX ENTREPRENEURS
A VENDRE à bon marché et en lots à la convenance des acheteurs—des planches de cyprès, premier choix, de 1 1/2 pouce, &c. &c.
Les ordres ou devis seront exécutés promptement et au plus bas prix du cours.
Adressez vous à TH. FOSSIER, No 56 Passage de la Bourse, entre Douane et Bienville. 4 sept—1m

Dr. Edmond Souchon,
LAURÉAT ET INTERNE DES HOPITAUX DE PARIS.
Office: 18, rue Royale (chez Oscar Robin)
Résidence: 144 rue de la Douane, entre Bourbon et Dauphine. 1 Sept—1m

Vitres. Vitres.

10,000 CAISSES vitres françaises, de grandeurs assorties, en débarquement et à vendre par WM. H. VREDENBURGH & NEPHEW, rue St. Louis, No 17.

Quinine française.

2,000 ONCES attendues et à vendre par WM. H. VREDENBURGH & NEPHEW, rue St. Louis, No 17. 21 sept—1m

P. G. MOHAN,
ENCANTEUR ET COMMISSIONNAIRE,
97......Rue St-Charles......97
entre les rues Perdido et Poydras.
S'occupe de la vente, de l'achat et de la location de propriétés, d'actions de banques et autres actions, de crips, &c., de meubles, cargaisons, provisions, comestibles; vendu des jardins du port et de voûtes du dehors. 22 sept—1m

Avantage offert aux personnes pauvres et laborieuses.

LES familles munies de bonnes recommandations pourront se faire distribuer des fermes améliorées consistant en terres d'alluvion très fertiles, rapprochées les unes des autres, situées sur le chemin de fer de Jackson, à quatre-vingt milles de la Nouvelle-Orléans, au bon marché [illegible]
S'adresser à F. P. DUCONGÉ, Rue de Chartres, No 39, N. O. 5 sept—1m

P. MALLARD,
ENCOIGNURE ROYALE ET BIENVILLE

GRANDE OUVERTURE.

M. P. MALLARD a l'honneur d'annoncer à ses nombreux clients et au public [illegible] son agrandissement de son établissement qui forme maintenant l'angle des rues Royale et Bienville.
Comme par le passé, et plus que jamais, la maison se distinguera par la supériorité des articles de sa manufacture et de ses importations directes [illegible]
Malgré l'augmentation énorme des prix de toutes choses, M. MALLARD [illegible]
Meubles de salon, Chambre à coucher, salle à manger, bibliothèque, vestibule, en palissandre, acajou, chêne et noyer de France. Assortiment complet de passementeries et étoffes pour rideaux, draperies en damas, brocatelle, reps, tapisseries, &c.
[illegible]
5 sept—1m

Magasin à vendre
POUR CAUSE DE DÉPART:

PARTANT pour la France, [illegible] mon magasin de literie et d'articles de variétés.
Et en attendant [illegible] **je vendrai à partir de ce jour, toutes les marchandises que j'ai en magasin, à des PRIX EXCESSIVEMENT RÉDUITS.**
A. BALL. 3 sept—2m

Sucre de la Havane.

215 BOUCAUTS sucre jaune Muscovade pour [illegible]
A vendre par AUG. COUTURIÉ & CO., 37 Vieille Levée. 2 sept—1m

ENTREPOT DE TAPIS 19 rue de Chartres.
A. BROUSSEAU & CO.
Importateurs, offrent à Bas Prix:
TAPIS—[illegible]
NATTES—[illegible]
STORES [illegible]
DESSUS DE TABLE [illegible]
RIDEAUX [illegible]
COUVERTURES DE MEUBLES [illegible]
CORNICHES [illegible]

Salle de Billards St-Charles.

L'OUVERTURE de cette salle [illegible] MARDI [illegible]
LACOURNE & DEERY.

Avis de Société.

A partir d'aujourd'hui, Mr ULYSSE BASSETTI [illegible] NELLIGAN & BASSETTI. [illegible]

ASSOCIATION HOWARD

LES [illegible] J. F. CALDWELL, Secrétaire.

A vendre ou à louer.

MAGASIN [illegible]

INSTITUTIONS

Pensionnat et Externat de Demoiselles.
[illegible]

INSTITUTION HOPEWOOD,
située à Chatawa,
sur le chemin de fer de la Nlle Orléans et Jackson.

CETTE INSTITUTION [illegible]

Académie de l'Etat de la Louisiane,
Pres ALEXANDRIA, La.
Fondée et soutenue par l'Etat de la Louisiane.

LA prochaine session commence le 2 septembre [illegible]
D. F. BOYD, Surintendant.

INSTITUT ST-LOUIS
POUR LES DEMOISELLES.
Dirigé par Mme E. La Villebeuvre.
SUCCESSEUR DE Mme DERON
No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.
On Peut, pour plus de renseignements se procurer le prospectus à l'établissement.

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des maisons de commerce de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le **Cours commercial** et absence de livres, la calligraphie, les mathématiques anglais, la calligraphie, l'allemand, ou l'espagnol séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un **diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce.** Catalogues envoyés à qui en demande. RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,
Dirigé par M. le colonel A. FERRIER
PENSIONNAT ET EXTERNAT

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent le Latin, le Grec, les **Mathématiques—Algèbre et Géométrie**, les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et zélés.
L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à ceux des élèves soins particuliers.
Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.
Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.
LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français—Prix $5.
Le Collège est situé rue Hôpital No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 26 oct—MVD

Université de la Louisiane--Ecole de Médecine--Faculté:

A. H. CENAS, M. D., professeur honoraire d'obstétrique et des maladies des femmes et des enfants.
JAMES JONES, M. D., professeur d'obstétrique des maladies des femmes et des enfants.
WARREN STONE, M. D., professeur de chirurgie.
T. G. RICHARDSON, M. D., professeur d'anatomie.
J. W. MALLET, Ph. D., professeur de chimie.
SAMUEL M. BEMISS, M. D., professeur de la théorie et de la pratique de la médecine.
STANFORD E. CHAILLÉ, M. D., professeur de physiologie et d'anatomie pathologique.
FRANK HAWTHORN, M. D., professeur, protem, de matière médicale et de thérapeutique.
Démonstrateurs d'Anatomie:
Wm. C. NICHOLS, M. D.—C. J. BICKHAM, M. D.
Le trentième cours annuel commencera le 11 novembre et se terminera [illegible]
Prix des cours, $140, [illegible]
Pour plus de détails, s'adresser au professeur S. M. BEMISS, Doyen pro tempore. 5 août—3ms

FONDERIE DE LEEDS
[ETABLIE EN 1825.]
Au coin des rues Delord et Fouchet.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des bouilloires des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scies, des presses à coton, des vis de Newell, des bouches à fourneaux, des grilles, des roues et des bateaux à vapeur. [illegible]
LEEDS & CO.

Bureau de la Compagnie du Chemin de Fer des rues Canal et Claiborne, 6, rue du Camp.

Nouvelle-Orléans, 27 septembre 1867.
DES propositions cachetées pour la construction du CHEMIN DE FER des rues CANAL ET CLAIBORNE, seront reçues à ce bureau jusqu'à midi, le LUNDI 14 octobre. [illegible]
Par ordre du Bureau des Directeurs, J. G. CAMPBELL, Secrétaire. 28 sept—au 14 oct

BOIS DE CONSTRUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.
Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.
DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts au commerce au plus bas prix.
Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière. 19 juil—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat du Kentucky
POUR LE [illegible] CLASSE 572
Plan de Police

1er	2e	3e	4e	5e	6e	7e	8e	9e	10e	11e	12e	13e
73	62	21	11	41	[illegible]	[illegible]	36	59	53	51	[illegible]	25

Le soussigné [illegible]
C. T. HOWARD, Marchand de billets de loterie, Au coin des rues Camp et Commune.
AVIS — **Méfiez-vous des prétendues loteries** [illegible]

F. A. MADER,
Marchand de billets de loterie et de polices
AGENT DE C. T. HOWARD.
[illegible]

M. BOCHET,
Importeur d'Articles français pour Modes.

CHAPEAUX [illegible]
RUBANS [illegible]
VELOURS [illegible]
FLEURS de Paris [illegible]
PLUMES [illegible]
FORMES à Chapeaux [illegible]
M. BOCHET, No 59, Rue Royale, Nlle-Orléans.

En Magasin et en Débarquement.

[illegible]
A vendre par OSCAR BERCIER & Co., No 60 rue des Magasins.

Dépôt du Sud--Portraits et cadres.

[illegible] A RAISON D'UNE PIASTRE PAR SEMAINE [illegible]
S. M. WHELPLEY, Rue Gasquet No 134.

Avis de Société.

A partir d'aujourd'hui, M. ALEXANDER LEVY [illegible] HOFFMAN & MARKS.
Nlle-Orléans, 7 septembre 1867.
[illegible] HOFFMAN MARKS & Co.

Guérison Certaine

[illegible]

LIVRES FRANÇAIS-ANGLAIS,
POUR LES COMMENÇANTS
Nad. GIBERT'S
[illegible]

[illegible]

INJECTIONS ET PILULES
DU Dr. RICORD.
[illegible]

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES
DE LA FACULTÉ.
[illegible]

MANUFACTURES DU SUD.
Fabriqués à la FONDERIE DE LEEDS, dans la ville de la Nlle-Orléans.

Vis Newell,

[illegible]

Chaudières à Sucre.

[illegible]
LEEDS & CO.

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Citoyens.

Nouvelle-Orléans, [illegible] septembre 1867.
UNE réunion [illegible]
H. CASTAREDE, Secrétaire.

LE DOCTEUR LESTRADE [illegible]

ENTREPOT DE TAPIS,
3.... RUE CARONDELET, PRES CANAL.
ELKIN & Co.,

APPELLENT l'attention des acheteurs sur les NOUVEAUX GENRES de [illegible]
TAPIS WILTON.
VELOURS.
BRUXELLES.
INGRAIN et 3 PLIS.
TOILES CIRÉES de toutes largeurs.
STORES.
CORNICHES.
ETOFFES A RIDEAUX &c.
A vendre AUX PLUS BAS PRIX.
[illegible]

Wm. B. MORRIS & Co.
AGENCE D'ASSURANCE
57......Carondelet......57
ÆTNA, DE HARTFORD.
Actif $4,650,000.
HOME, DE NEW-HAVEN
Actif $1,450,000.
Représentant [illegible] SIX MILLIONS.
Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,
DENTISTE,
[illegible]

[illegible] J. A. CASSDAVANT
[illegible]

J. A. De HART,
DENTISTE
17..........Dauphine..........17

[illegible] E. KABASSE, Chirurgien-Dentiste.
[illegible]

Docteur A. Landry,
De la Faculté de Médecine de Paris.
No 60, rue du Maine, encoignure Royale.
TRAITEMENT HOMŒOPATHIQUE DES MALADIES AIGUES ET CHRONIQUES.
Consultations de 1 à 3 heures.

UNIVERSE BITTERS,
Fabriqué par Aug. Hortsman, de Louisville, Ky.

C'EST [illegible]
W. HYLLESTED & CO., Rue Gravier, No 109.

A VENDRE:

25 boucauts CHARBON DE SOLE en poudre,
100 balles de MOUSSE No 1,
100 1/2 balles de MOUSSE No 1,
50 1/2 balles EXTRA.
Par LAURENT & LACASSAGNE, No 21, rue Toulouse. 15 sept—1m